

# Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,  
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus  
(COVID-19)

3 AVRIL 2020

## Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

### 1 – Plus de 4000 visites sur la section réservée aux médecins, pharmaciens, dentistes

Depuis la transmission en ligne du bulletin, la section du site COVID-19 dédié aux médecins, dentistes, pharmaciens a été visité plus de 4000 fois. Nous avons donc la confirmation que cet outil de communication est pertinent et répond à un besoin. Nous vous remercions de l'intérêt démontré pour les informations qui y sont diffusées.

### 2 – Mise à jour des recommandations pour l'isolement

Dans le contexte d'une anticipation de pénurie de travailleurs de la santé, une mise à jour des recommandations pour la levée des mesures d'isolement des travailleurs a été effectuée le 2 avril.

Pour en savoir plus : [Mesures d'isolement pour les travailleurs de la santé – Version du 02-04-20](#)

### 3 – Directives pour la prise en charge des patients hospitalisés – Version du 2 avril

Nous vous invitons à prendre connaissance des directives ministérielles pour la prise en charge des patients hospitalisés. Tous les patients COVID-19 confirmés doivent être transférés en centre désigné, à l'exception des secteurs suivants :

- Obstétrique en travail actif, psychiatrie, patients instables, soins palliatifs (niveau de soins 3 et 4) en centre hospitalier.

Pour en savoir plus : [Directives pour la prise en charge des patients hospitalisés – Version du 2 avril 2020](#)

### 4 – Procédure d'intubation rapide

Pour les médecins qui travaillent dans le secteur des urgences du CIUSSS de la Capitale-Nationale, un guide d'intubation à séquence rapide de l'utilisateur adulte pour les cas suspectés ou confirmés de COVID-19 est disponible.

Pour en savoir plus : [Guide d'intubation COVID-19](#)

### 5 – Médicaments au dossier santé Québec (DSQ)

Le domaine médicament (DM) du Dossier santé Québec (DSQ) permet aux intervenants autorisés de consulter des informations sur les médicaments des usagers à l'aide du logiciel de l'intervenant ou du Visualiseur DSQ. Il constitue une source d'information particulièrement utile dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

Pour en savoir plus : [Médicament au DSQ](#)

## 6 – État de situation (pandémie)

### *Nombre de cas*

**Québec** : En date du 3 avril 2020, il y a 6 101 cas confirmés de COVID-19, une augmentation de 583 cas depuis hier. De ce nombre, 429 personnes sont hospitalisées, dont 122 sont aux soins intensifs. Au total, 4 233 personnes sont sous investigation (analyses en cours). Nous sommes dorénavant à 61 décès, une augmentation de 25 décès depuis hier.

**Capitale-Nationale** : En date du 3 avril, il y a 280 cas confirmés dans la Capitale-Nationale, une augmentation de 10 cas depuis hier, dont 21 personnes hospitalisées, ce qui inclut 11 personnes aux soins intensifs. Jusqu'à maintenant, 2 décès sont constatés dans la région.

### *Directives et activités de la DSPu*

**Révision de la priorisation des dépistages** : Tel que souligné hier, les dépistages sont désormais destinés aux personnes les plus à risque d'être hospitalisées ou de développer des complications, ainsi qu'à celles occupant des fonctions stratégiques dans la lutte contre la pandémie au Québec. Dorénavant, seules les personnes faisant partie d'un des six groupes prioritaires seront testées. Les autres personnes qui présentent de symptômes devront rester à domicile, qu'elles soient atteintes ou non de la COVID-19.

**Refus de prélèvement**: Nous vous informons que le directeur de santé publique, Dr François Desbiens, émettra sous peu une note afin de préciser les directives à appliquer lorsque les usagers refusent un prélèvement.

## 7 – État de situation (actualités fédérales, provinciales et nouvelles orientations ministérielles)

**Projections (scénarios)** : Une équipe travaille présentement, en collaboration avec la Direction de la santé publique, à établir différentes projections quant à l'évolution de la pandémie de la COVID-19 (nombre de cas, décès, etc.). Ces projections devraient être présentées la semaine prochaine.

## 8 – Directives et messages importants

**Directives pour les zones chaudes, tièdes et froides**: Des affiches ont été produites pour clarifier les consignes PCI à respecter à l'entrée et à la sortie des zones chaudes, tièdes et froides. Nous vous demandons de porter une attention particulière et vous assurer du respect des consignes par les employés au sein des différents établissements. À noter que ces affiches sont également disponibles sur le site Web destiné aux employés :

Pour en savoir plus : <https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/covid19/prevention-et-control/mesures-de-prevention-et-de-control-des-infections-pci>